

ARRETE N°2361/2026

AUTORISATION DE VOIRIE

VU la demande de l'entreprise Franck VACHER située au 03 Rue des Artisans à MUSSIG 67600 qui sollicite une permission de voirie pour la mise en place d'un échafaudage, pour des travaux sur un bâtiment situé **88 rue du Maréchal Foch**.

VU la loi N° 82-213 du 22 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU L'état des lieux

ARRETE

Article 1: Le pétitionnaire est autorisé à mettre en place un échafaudage pour des travaux de toiture, à partir du **lundi 20 juillet 2026 jusqu'au vendredi 25 septembre 2026**, dans les conditions suivantes :

A l'occasion de ces travaux l'encombrement de l'échafaudage sur le domaine public sera réduit au minimum.

Le pétitionnaire chargé de ces travaux devra procéder à la mise en place d'une signalisation de ce chantier pour éviter tout risque d'accident aux usagers empruntant le trottoir.

Article 2: Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire ; il sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut de cette signalisation.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au pétitionnaire : Entreprise maçonnerie VACHER
- à la Gendarmerie de Sélestat
- à la Police Municipale Pluricommunale

Fait à Châtenois, le 17 juillet 2026

Le Maire,

Stéphane SIGRIST

